Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (UE) Nº 258/2010 DE LA COMMISSION

du 25 mars 2010

soumettant les importations de gomme de guar originaire ou en provenance d'Inde à des conditions particulières, en raison des risques de contamination par le pentachlorophénol et les dioxines, et abrogeant la décision 2008/352/CE

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 80 du 26.3.2010, p. 28)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2015/175 de la Commission du 5 février 2015	L 30	10	6.2.2015

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2010R0258:20110706:FR:PDF